

Image not found or type unknown



Reconnaissance enfant

Par **Dianej**, le 31/01/2020 à 04:29

Bonjour,

Mon enfant naîtra bientôt, en France d'un père équatorien, qui vit dans son pays. Dans un premier temps, mon enfant ne sera pas reconnu par le père, il sera donc français. Quelle date limite pour que le père reconnaisse l'enfant ? Doit-il le reconnaître seulement en France ? Mon enfant aura-t-il automatiquement la double nationalité ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le 31/01/2020 à 05:43

Bonjour,

Etes-vous française ? vous n'en parlez pas.

Par **Dianej**, le 31/01/2020 à 05:44

Oui je suis Française